

5218
88

L. Robert

Bruxelles

enseignements

Bruxelles, le 8 juin 1927.

Monsieur,

Il nous est difficile de vous répondre à la question que vous posez relativement à l'exposition et à la vente de copies de peintures contemporaines. Nous savons, et vous savez sans doute, que les œuvres d'art ne tombent dans le domaine public que cinquante ans après la mort de l'artiste. C'est pourquoi, quand on désire, dans nos galeries, faire des copies d'une œuvre d'un artiste vivant ou d'un artiste mort de moins de cinquante ans, nous sommes obligés d'exiger la production, par le copiste, d'un certificat attestant qu'il a obtenu l'autorisation soit de l'auteur, soit de ses ayants droit ou héritiers. Quant à l'exposition et à la vente de pareilles copies, il nous semble qu'une même règle doive être suivie. C'est une question de droit à laquelle un avocat pourrait répondre d'une manière précise.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur L. Robert

rue des Chrysanthèmes, 6,

Bruxelles. 2^e D.

M. hues

Bruxelles le 27 mai 1927

3/6

Monsieur le Conservateur,

Désirant exposer des tableaux ^{originaux} j'aimerais y joindre quelques copies d'œuvres contemporaines connues, tels de Gallait, Van der Meulen, etc.

Ortefois je suppose que des restrictions ont à envisager au sujet de ces copies, soit pour leur exposition, soit pour leur vente.

Né sachant à qui m'adresser pour obtenir une certitude j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître les conditions auxquelles serait soumise la présentation de semblables copies. Ne pourraient-elles le cas échéant être exposées sous la réserve de ne pas les vendre, une inscription renseignant les visiteurs éventuels à ce sujet?

Je vous remercie de vouloir bien me préciser ou de m'indiquer le cas échéant l'organisme ou la personne - avec l'adresse - à qui m'adresser pour être éclairé le plus tôt possible.

Veuillez, Monsieur le Conservateur, l'assurance de ma haute considération.

J. Robert.

Henri de Chypranthems, C.
Bruxelles II^e D^{te}

Monsieur le Conservateur
du Musée Moderne